

**NOTE DE SYNTHÈSE**  
**Programme Technique Détaillé**  
8 avril 2013**1. PRESENTATION ET OBJECTIFS DE L'OPERATION**

Le Conseil Général du Bas-Rhin a décidé de restructurer la SEGPA au collège « Les Sources » à SAVERNE.

La section SEGPA accueille aujourd'hui environ 70 élèves provenant de Saverne et ses alentours, de la 6<sup>e</sup> à la 3<sup>e</sup> ; 3 champs professionnels sont enseignés :

- Hygiène / Alimentation / Services (HAS),
- Habitat,
- Vente / Distribution / Magasinage (VDM).

Le bâtiment actuel abritant une partie des ateliers de la SEGPA (bâtiment E) est aujourd'hui vétuste et inadapté.

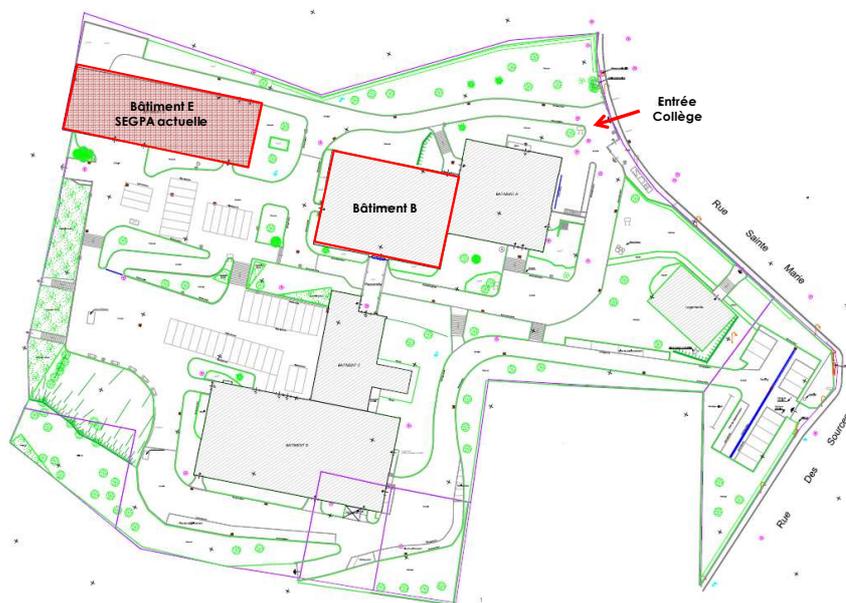
Les objectifs du Maître de l'Ouvrage sont donc les suivants :

- **Démolir le bâtiment ateliers existant (bâtiment E) ;**
- **Construire un bâtiment neuf ;**
- **Restructurer partiellement le bâtiment B200 (1<sup>er</sup> étage), occupé actuellement par les salles de classes et 2 ateliers SEGPA, ainsi que la section ULIS ;**
- **Profiter de l'opération pour améliorer l'accessibilité générale du collège et notamment celle du bâtiment B200 ;**
- **Intégrer le projet dans une démarche de Haute Qualité Environnementale avec en particulier les objectifs de performance suivants : bâtiment neuf conforme à la RT 2012 ;**
- **Permettre par l'implantation du nouveau bâtiment atelier une meilleure gestion du flux des élèves par le collège.**

**2. LE SITE**

Le terrain concerné par l'opération est situé dans l'emprise du collège « les Sources », au Sud de la commune de Saverne, en zone UE du PLU.

Le bâtiment actuel des ateliers SEGPA est situé en extrémité Nord-Ouest du collège, à proximité du COSEC.



### 3. LES BESOINS

Les locaux et surfaces intégrés au programme répondent uniquement aux besoins de la section SEGPA et sont donc les suivants :

- Atelier HAS : 151m<sup>2</sup>
- Atelier Habitat : 197m<sup>2</sup>
- Atelier VDM : 100m<sup>2</sup>
- 5 salles de classe banalisées : 200m<sup>2</sup>
- Bureau de la directrice SEGPA : 20m<sup>2</sup>
- Vestiaires et locaux annexes : 85m<sup>2</sup>

En globalité, le projet représente une surface totale d'environ **753m<sup>2</sup> SU**, dont :

- 140m<sup>2</sup> SU en restructuration partielle du B200,
- 613m<sup>2</sup> SU environ en extension neuve.

### 4. LE SCENARIO RETENU

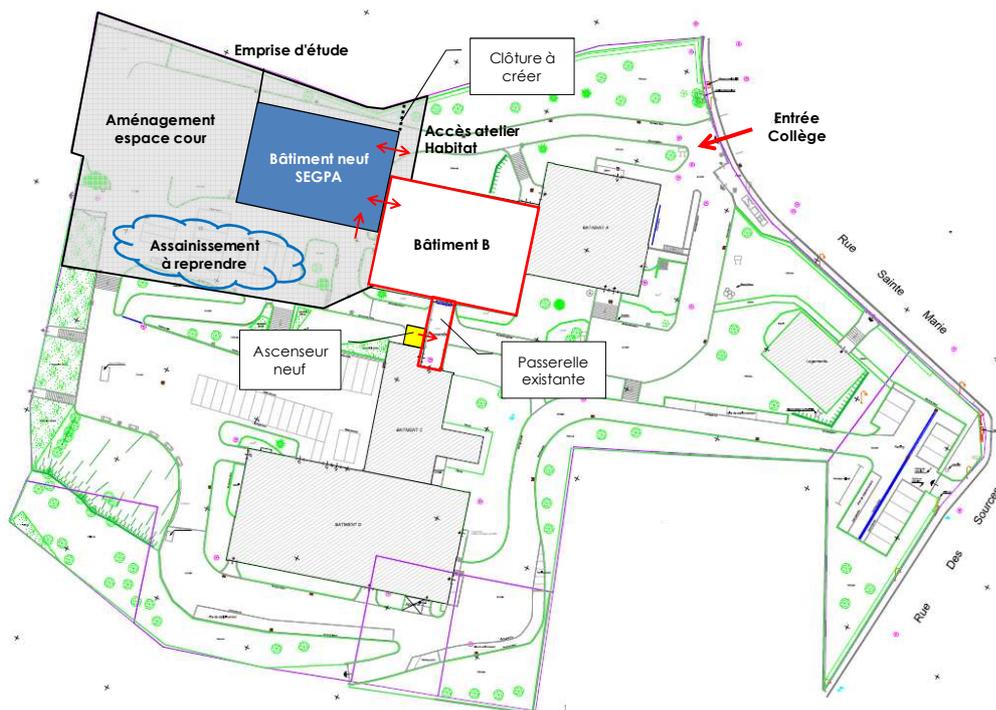
Le Comité de Pilotage réuni le 18 mars 2013 a validé le scénario qui prévoit que le nouveau bâtiment destiné à abriter les ateliers soit adjacent au bâtiment B200, permettant une liaison directe entre les deux bâtiments au rez-de-chaussée et à l'étage.

Cette solution permettra un rapprochement symbolique de la SEGPA et du collège, tout en améliorant la gestion des flux et des élèves pour le collège.

L'espace ainsi libéré à l'emplacement de l'actuel bâtiment ateliers offre une possibilité d'extension de la cour du collège.

A noter qu'une opération de réfection localisée des réseaux d'assainissement enterrés sera également prévue dans le cadre de ces travaux au droit de l'actuel bâtiment SEGPA. En effet, des dégâts importants ont été causés au fil du temps par les racines des arbres avoisinants sur ces réseaux.

Le plan masse schématique ci-dessous présente les grandes orientations retenues en matière d'aménagement de la parcelle.



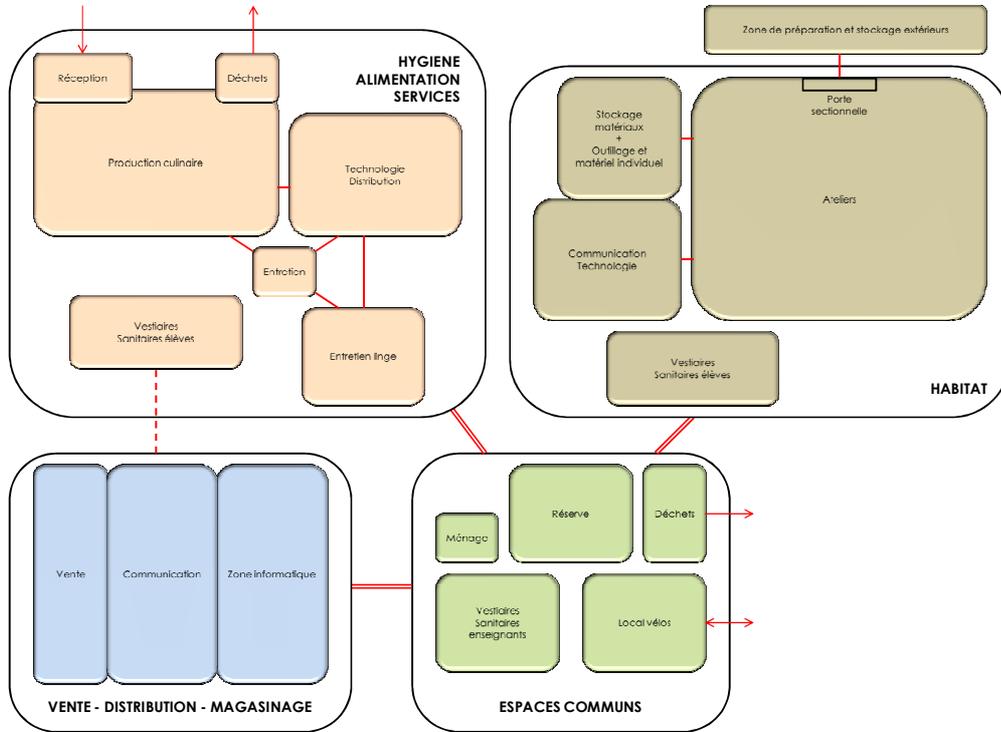
L'accessibilité du bâtiment B200 sera traitée par l'installation d'un ascenseur au niveau de la passerelle de liaison entre le bâtiment B200 et le bâtiment A, cette passerelle desservant les 2 étages du bâtiment.

La liaison directe du bâtiment neuf et du bâtiment B200 sur 2 niveaux implique néanmoins des adaptations dans l'existant pour aménager ces accès.

Ainsi, il est prévu de déplacer le bureau actuel du Conseiller d'Orientation, afin de dégager une circulation vers le bâtiment neuf. Ce bureau pourra être mutualisé avec le bureau des enseignants situé au même niveau du bâtiment B200.

Au 1<sup>er</sup> étage, seule une partie du B200 fera l'objet d'une restructuration dans le cadre de cette opération (cf. schéma ci-dessous) ; les autres espaces de cet étage pourront être restructurés hors opération pour les besoins de la section ULIS par exemple.

Organigramme fonctionnel :





## **5. PRINCIPALES DONNEES DU PROGRAMME**

### **5.1. Démarche Haute Qualité Environnementale :**

Le profil environnemental proposé dans le cadre du projet est le suivant :

- Cibles TP (Très Performantes) :
  - o cible 04 : gestion de l'énergie,
  - o cible 09 : confort acoustique,
  - o cible 10 : confort visuel,
  - o cible 13 : qualité sanitaire de l'air
  
- Cibles P (Performantes) :
  - o cible 03 : chantier à faibles nuisances,
  - o cible 07 : maintenance et pérennité des performances environnementales,
  - o cible 08 : confort hygrothermique.

Les autres cibles seront traitées au niveau Base (réglementaire).

### **5.2. Exigences techniques générales :**

Des objectifs sont précisés dans le programme technique détaillé pour tous les lots suivants :

- **Gros-Œuvre/Structures :**
  - o Mode constructif au choix des concepteurs
  
- **Couverture :**
  - o Intégration panneaux solaires et/ou photovoltaïques à étudier, en fonction des besoins et des potentialités du site
  
- **Façades :**
  - o Cohérence architecturale d'ensemble entre l'existant et l'extension
  - o Isolation performante
  - o Protections solaires motorisées, performantes, robustes et adaptées à chaque façade
  - o Asservissement à l'éclairage naturel (GTC)
  - o Facilité d'entretien des parties vitrées
  
- **Parachèvements :**
  - o Privilégier le confort intérieur des espaces
  - o Choix de matériaux en adéquation avec les objectifs environnementaux
  - o Sols résistants et faciles d'entretien, adaptés à la destination des locaux (ateliers notamment)
  
- **Chauffage/Ventilation :**
  - o Etude de faisabilité des approvisionnements en énergie, permettant d'apprécier les solutions envisagées

- o Matériels à haut rendement
- o Régulation par zones (GTC)
- **Installations sanitaires :**
  - o Equipements économes et robustes, adaptés à l'usage public intensif
- **Electricité/Courants faibles :**
  - o Privilégier le recours à l'éclairage naturel
  - o Appareillages économes
  - o Evolutivité des installations
  - o Reprise et extension de la GTC existante

5.3. Budget travaux :

**1 880 000 € HT (valeur mars 2013)  
soit un coût d'opération de 3 000 000 € TTC**

5.4. Délais (solution modulaire) :

- |                              |                             |
|------------------------------|-----------------------------|
| - Programme :                | mai 2013                    |
| - Choix du MOE :             | juin 2013 – février 2014    |
| - Désignation MOE :          | mars 2014                   |
| - Etudes de conception :     | mars 2014 – mars 2015       |
| - Consultation entreprises : | avril – septembre 2015      |
| - Travaux :                  | janvier 2016 – juillet 2017 |
| - Mise en service :          | rentrée 2017                |